



MEMBRES	37
PRESENTS	21
VOTANTS	21
POUR	21
CONTRE	0
ABSTENTION	0

SYNDICAT VIENNE COMBADE

N° 2025-022

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 décembre, le Comité Syndical du Syndicat Vienne Combade s'est réuni à la salle des Fêtes de Saint Léonard de Noblat.

Compétence Production

Présents titulaires : M BONNETAUD Guillaume, M CHARVILLAT Dominique, Mme CHATELON Maryline, M DAUDE Dominique, M DESROCHES Roger, M. KAPSTEIN Michael, Mme LACOUTURE Bernadette, Mme LAFOREST Claudine, M LAVAUD Henri, M. LEMASSON Lionel, M MATINAUD Gilles, M MAURIERE Didier, M NEXON Jean-Pierre, M. PÉRABOUT Alain, Mme POSTIC Sonia, M RENAULT Alain, M REYNAUD Claude, Mme ROSSANDER Claudette, Mme ROUX Claudine, M SAUTOUR Jean-Claude,

Présent suppléant : M MAZIN Alexandre.

Absents : Mme BARIAT Peggy, M BREGAINT Jean-Louis, M CHADELAUD Gérard, M CHANGION Daniel, M DIDIERRE Jean-Gérard, Mme DUFOUR Patricia, M JANDAUD Michel, M LABREGERE Olivier, M LAPOUGE Yannick, M LEGOUFFE Yves, M LHOMME Patrick, Mme NICOULAUD Nathalie, M PALA Henri, M PAROT Serge, M RAZAFIMAHATRATRA Angelo, M STOEUBLER Frédéric, Mme TURBIEZ Chantal.

Renouvellement de convention de mise à disposition de personnel du Chatenet en Dognon

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004,

Vu l'avis émis par le comité technique de la commune de Saint-Léonard de Noblat

Vu la saisine du comité technique placé auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Vienne,

Monsieur le Président indique que les services municipaux des communes membres d'un syndicat mixte peuvent être mis à disposition au profit d'un syndicat mixte dont la commune est membre,

Dans le cadre de la gestion de la distribution de l'eau potable aux abonnés de la commune du Chatenet en Dognon,, il est proposé que les services municipaux de la commune du Chatenet en Dognon puisse apporter une assistance au Syndicat Vienne Combade.

Monsieur le Président précise que conditions de la mise à disposition sont précisées par la convention jointe en annexe.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la mise à disposition des services municipaux techniques de la ville du Chatenet en Dognon au profit du Syndicat Vienne Combade, à compter du 1er janvier 2026,
- **Autorise** le Président à signer la convention jointe en annexe.

Fait à St Léonard de Noblat, le 10 décembre 2025

Publié le

Le Président,

M. Lionel LEMASSON

La secrétaire de séance,

Mme Maryline CHATELON

